AR Prefecture

047-214701955-20260416-DEL0622026-DE
Reçu le 28/04/2026

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 avril 2026

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

OBJET :
Aménagement d'une cour OASIS à l'école Jean Rostand – Lancement du marché de travaux

N° 062/2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 03 avril deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Nicolas LACOMBE, Mesdames Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Najet EL-KAHIRI, Mélanie SERRES-SOLANO, adjointes au Maire, Messieurs Hugues DAVID, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, adjoints au Maire, Mesdames Josiane DARRAC, Aurore FONTANEL, Stéphanie GARBAY, Marie-Pierre LAPORTE, Helena POTIER, Marie-Ange PRADO, Laurence QUATRE, Charline SANSAN, conseillères municipales et Messieurs Serge ARNAUNE, Charlie BARRERE, Daniel ESSERTEL, Frédéric SANCHEZ, Jean-Jacques SERVOLLE, Frédéric TAROZZI, Jean-François TUFFERY, conseillers municipaux.

Absents excusés :
Yannick DULOUARD a donné procuration à Jean-François TUFFERY
Michel FRANCOISE a donné procuration à Frédéric TAROZZI
Jean-Luc GUERY a donné procuration à Hugues DAVID
Françoise MEDECIN a donné procuration à Serge ARNAUNE
Myriam TESSARIOL a donné procuration à Laurence QUATRE
Manuel VICENTE a donné procuration à Jean-Jacques SERVOLLE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Charline SANSAN ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 16 avril 2026 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : CASEROTTO Evelyne

Par délibération du 18 décembre 2025, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement de la cour et des espaces extérieurs de l'école Jean Rostand. En effet, il s'agit de transformer ces espaces de manière à les rendre plus verts, plus inclusifs et agir au niveau communal sur les enjeux climatiques.

AR Prefecture
047-214701955-20260416-DEL0622026-DE
Reçu le 28/04/2026

Pour rappel, la cour actuelle, totalement imperméabilisée et peu végétalisée, expose les élèves aux fortes chaleurs et constitue une barrière à la biodiversité, au drainage des eaux pluviales et participe à l'effet des ilots de chaleurs urbains.

Le projet consiste en grande partie dans la désimperméabilisation des sols et la création d'espaces végétalisés utilisant des matériaux compatibles avec une renaturation.

Avec votre accord, il convient de lancer le marché de travaux relatif à ces aménagements extérieurs dont le montant est estimé à 362 000 € H.T, hors maîtrise d'œuvre. Il comportera 2 lots :

- **Lot 1 : V.R.D.- Travaux préalables / Terrassement / Traitement de surface / Assainissement**
  Tranche ferme : cour principale école.
  Tranche conditionnelle : parking et zone coté réfectoire.
- **Lot 2 : Mobilier**
  Offre base : fourniture
  Variante : fourniture et pose

Une partie des fournitures de végétaux et des plantations seront réalisées en régie. La préparation des massifs relèvera du lot VRD.

Une nouvelle délibération vous permettra d'examiner les offres reçues et de donner votre avis sur les propositions de la C.A.O. spécifique aux M.A.P.A. dont la consultation est requise du fait du montant du marché.

Le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant :
Fin avril 2026 : consultation des entreprises
Mai 2026 : analyse – attribution des marchés
Juin 2026 : préparation travaux
Eté 2026 : travaux tranche ferme cour principale (vacances scolaires)
Date non définie : tranche conditionnelle en cas d'affermissement + plantations

Il convient de préciser que ce projet fait appel à des soutiens extérieurs et qu'au vu d'un ajustement récent de l'estimation des travaux par le bureau d'étude qui est passée de 337 742 € HT à 362 000 € HT, il sera nécessaire de redéfinir le plan de financement.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Vu le programme de la MOE ;
Considérant l'exposé qui précède ;
DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** le principe du lancement du marché de travaux décrit ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la consultation, organiser l'examen des offres reçues, diriger les éventuelles mises au point qui seraient nécessaires, et signer les actes permettant la mise en œuvre de cette consultation.
- **DE CONFIRMER** que les crédits correspondants sont inscrits au BP investissement 2026 opération 914.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le .....

Et de la publication à Nérac le .....

Le Maire

MAIRIE DE NERAC 47600

Le Maire,

La Secrétaire de séance,